

Délégation du VORORT en URSS du 1er au 11 juin 1971Buts du voyage

1. Répondre à l'invitation du "Comité d'Etat pour la science et la technique".*
2. Prendre conscience, par des contacts avec les ministères et par des visites d'entreprises, du développement économique (et social) de l'URSS et des opportunités existantes ou à venir d'accroître les échanges, notamment commerciaux, entre les 2 pays.
3. Créer une plateforme commune de discussion et d'accords au travers du VORORT et du Comité d'Etat, de façon à procurer à l'ensemble des entreprises suisses qui veulent négocier une base solide à leurs négociations.
4. Jeter les bases d'une coopération de longue durée devant reposer notamment sur un accord intergouvernemental concernant la protection de la propriété industrielle, et sur des visites interentreprises.
5. Veiller à la bonne exécution, dans les délais, des termes de l'accord déjà passé - sous forme de protocole - entre la Chambre Suisse de l'Horlogerie et le Comité d'Etat, respectivement l'Union Nationale des fabricants d'instruments-horaire (C. Britsko).

* une délégation soviétique avait été reçue en Suisse en 1970.

Résultats

1. Il convient de relever en premier lieu l'excellente organisation et le bon esprit qui ont régné tout au long du voyage. Chacun y a contribué, plus particulièrement les responsables suisses de la partie préparatoire et administrative, et l'Ambassade de Suisse qui nous a beaucoup entourés, tant à Moscou qu'à Léninegrad et en Sibérie.

Mais le principal mérite revient aux collaborateurs soviétiques de la division internationale du Comité d'Etat qui se sont montrés d'une manière générale extrêmement efficaces, pleins d'amabilité voire d'égards, et payant de leur personne jusqu'à la fin de notre séjour pour assurer le déroulement harmonieux du programme.

Grâce au fait que les entretiens essentiels avaient été prévus pour les premiers jours, la deuxième partie du programme, consacrée tant à l'aspect industriel qu'à l'aspect culturel et touristique, s'est accomplie sans trop de fatigue malgré des déplacements à Léninegrad (aller-retour, environ 1'000 km, 2 nuits passées en chemins de fer), à Irkousk et Bratsk (aller-retour, environ 11'000 km, 1 des nuits passée en avion).

Les hôtels (Sovietskaïa, à Moscou, Astoria à Léninegrad, Angara à Irkousk) et la nourriture, quoique un peu lourde, ont satisfait chacun.

En résumé, on peut dire que le voyage s'est effectué dans les meilleures conditions et qu'il laissera aux participants le sentiment d'avoir été au bénéfice d'une chance exceptionnelle.

2. Il ressort des exposés et des discussions avec les personnalités soviétiques du Comité d'Etat pour la science et la technique, du Gosplan et du Ministère pour le commerce extérieur, que dans le cadre du nouveau plan quinquennal, les priorités sont données dans les échanges commer-

- 3 -

ciaux, à l'acquisition du know how, de machines et d'équipements qui contribuent à améliorer l'infrastructure industrielle de l'URSS et non à des biens de consommation.

Toutefois, des ouvertures sont possibles dans la mesure où des voies et moyens sont trouvés pour stabiliser, voire réduire, le déficit de la balance des paiements. Les entreprises suisses de commerce mondial (telles, par exemple, les maisons André à Lausanne et Keller à Zurich) devraient pouvoir contribuer à développer des affaires triangulaires. Il est important, d'autre part, que l'URSS sache à qui s'adresser en Suisse lorsqu'elle envisage des projets d'envergure pouvant mobiliser plusieurs entreprises tant industrielles que bancaires.

Il semble que les "Welthandelsfirmen" voudraient pouvoir disposer d'un pied-à-terre à Moscou et que les Autorités soviétiques soient conscientes de la nécessité d'une telle implantation.

Il est aussi urgent, en vue de promouvoir les échanges, de disposer d'un instrument intergouvernemental solide en matière de protection de la propriété industrielle qui fonctionne efficacement et rapidement (problème de procédure).

Des débouchés pour les produits russes notamment autres que les matières premières, seront plus faciles à trouver si la prospection du marché se fait de manière plus systématique. Des expositions, telle celle de Bâle, peuvent y contribuer utilement.

Mais le facteur essentiel d'un développement des échanges demeure dans les contacts personnels, tant au niveau du Comité d'Etat qu'au niveau des ministères et des entreprises. Il est toutefois indispensable que les entreprises suisses sachent, de leur côté, à qui s'adresser, vu l'interdépendance qui existe entre certains ministères, et puissent suivre leurs produits jusqu'au sein des entreprises soviétiques.

Les visites d'entreprises nous ont permis de constater des résultats déjà substantiels.

- 4 -

La fabrique d'horlogerie de Petrodvoretz qui fabrique les montres Raketa et Sekonda (2-3 mio. de pièces) utilise des chaînes de montage modernes et des procédés avancés tel le laser dans la fabrication des pierres. Par contre le parc de machines pour l'usinage des pièces constitutives donne l'impression d'être peu moderne.

Il est prévu une réduction substantielle dans le nombre de calibres et le développement de montres automatiques avec date et jour.

La collection comprend un nombre appréciable de modèles, dont certains plats que l'on peut qualifier déjà d'élégants.

Sur demande de sa clientèle étrangère (en particulier Global Watch à Londres), la fabrique dessine des modèles spéciaux.

La présentation de la montre en matière synthétique a provoqué à la fois de l'intérêt, de l'effroi (qu'allons-nous faire de nos parcs de machines?), des réticences (à quoi bon utiliser la matière synthétique alors que la montre en métal nous donne satisfaction?).

Le personnel de production est payé à la prime de quantité, sauf les contrôleurs.

La stimulation à une meilleure productivité prend en outre 2 autres aspects:

- le tableau d'honneur des ouvriers/employés méritants qui figure dans chaque atelier, devant chaque fabrique, voire même sur la place principale de chaque quartier de la ville. Les plus méritants reçoivent des médailles (par exemple l'ordre de Lénine qui est le plus élevé), dont l'honneur rejaillit sur toute l'entreprise, et qui s'accompagnent de certains avantages matériels.
- la notion de profit qui est remise en valeur et à laquelle Kossiguine a consacré un chapitre de son exposé sur les directives du nouveau plan quinquennal.

- 5 -

L'Union nationale des fabricants d'instruments-horaire, qui comprend toute la branche horlogère ainsi que l'industrie du diamant, groupe, sous la haute direction de G. Britsko, 23 entreprises dont certaines en Sibérie, et environ 90'000 personnes. 300 centres de rhabillage ont été créés qui sont répartis sur tout le territoire et sont supervisés par une instance centrale à Moscou.

Les visites au "conglomérat du bois" et à la "Centrale hydroélectrique", à Bratsk, nous ont permis de juger l'ampleur donnée à certaines entreprises de base et l'importance conférée par l'URSS à la mise en exploitation, dans des délais relativement rapides, des ressources énormes dont elle dispose dans les parties éloignées du pays.

3. La base, pour la poursuite des contacts soviéto-suisses au niveau des organisations faïtières de l'économie, sera l'aide-mémoire signé le 11 juin par le Comité d'Etat pour la science et la technique et par le VORORT.

Cet aide-mémoire a le mérite de créer une instance d'appel à laquelle chacun des intéressés nationaux à un accord ou protocole pourra s'adresser en cas de difficultés dans son propre pays. Dans ce cas, les 2 instances nationales respectives prendront contact pour tenter de surmonter l'obstacle.

Cet aide-mémoire a un caractère confidentiel. C'est par souci d'^{objectivité}~~obsta-~~
~~cles~~ que nous en parlons dans le présent compte-rendu en priant chacun des destinataires de bien vouloir traiter ce renseignement confidentiellement.

En outre, un accord a été signé ce même jour entre ledit Comité d'Etat et les maisons BBC, Sulzer & BBC/Sulzer Turbines AG.

- 6 -

Il existe donc à l'heure actuelle les plateformes suivantes pour des prises de contact et des échanges commerciaux entre l'URSS et la Suisse:

1. l'accord commercial intergouvernemental soviéto-suisse de 1948
2. l'accord Sandoz-URSS
3. l'accord Ciba-Geigy-URSS
4. l'accord horloger (protocole de 1970)
5. l'accord BBC, Sulzer et BST

Il s'avère opportun que, pour éviter des précédents fâcheux, une coordination entre entreprises suisses intéressées s'établisse via le VORORT lors de la conclusion d'accords et de contrats avec l'URSS.

Le VORORT appuiera fortement toute tendance de ce genre.

Il conviendra d'établir une procédure de mise au courant et de consultations permanentes du VORORT lors de chaque négociation. Celle-ci devra déjà entrer en vigueur pour le projet d'accord sur la protection de la propriété industrielle à traiter par la commission mixte horlogère.

4. C'est l'opinion du "Comité d'Etat des inventions et découvertes" qu'avant même d'envisager un développement des échanges commerciaux entre l'URSS et la Suisse, il conviendrait de conclure un accord intergouvernemental sur la protection de la propriété industrielle.

Il semble que la principale difficulté réside dans la recherche de solutions valables pour simplifier les processus d'inscription, de protection et autres.

Une première conclusion s'impose en matière horlogère: un accord sur ce plan doit concorder avec des accords existants déjà dans d'autres branches et avec l'éventuel accord intergouvernemental à venir. Une mise au courant du VORORT s'avère donc indispensable.

- 7 -

C'est l'opinion des entreprises suisses, notamment de l'industrie des machines et outillages, que l'accès aux entreprises soviétiques est nécessaire pour pouvoir suivre leurs produits au lieu de leur utilisation.

L'opinion générale de la délégation est qu'il faudra faire preuve encore de beaucoup de patience.

5. Il ressort de l'entretien avec le Ministère pour la fabrication des instruments-horaire le 3 juin que:
 1. la proposition de la délégation suisse (en confirmation du document remis à la délégation russe au deuxième séminaire horloger en avril 1971) de réunir la commission mixte aux environs du 4 octobre prochain en Suisse est en principe acceptée.
 2. les Russes sont satisfaits de la coopération au plan scientifico-technique et voudraient la continuer indépendamment des 2 autres piliers, qui ne regardent pas ce ministère. Toutefois, ce dernier a tout de même insisté par téléphone auprès du Comité d'Etat des inventions et découvertes sur l'importance de trouver une entente en matière de protection de la propriété industrielle.

Il ressort de l'entretien avec le Comité d'Etat des inventions et découvertes le 3 juin 1971 un accord de travailler sur 2 plans:

- les accords généraux en discussion dans un autre contexte;
- des accords plus directs et pratiques, notamment concernant la lutte contre les falsifications avec l'URSS.

- 8 -

Dans ce deuxième cadre:

1. ledit Comité d'Etat fera établir un mémoire pour la protection de la propriété industrielle répondant au mémoire suisse de 1970, d'ici le 15 août.
2. ce projet sera examiné par les Suisses qui prendront position sous forme de remarques et contrepropositions éventuelles, tout en le complétant en matière de lutte contre les falsifications, où ils connaissent des faits ignorés des Russes et possèdent une expérience beaucoup plus vaste que ces derniers. Délai: 1ère semaine de septembre.
3. une commission de 2 experts soviétiques et de 2 experts suisses sera réunie si possible en Suisse (ou à Moscou) juste avant la réunion de la commission mixte, dans le but de finaliser le projet d'accord pour la réunion de la commission mixte. Date: fin septembre.
4. des délégués du Comité d'Etat des inventions et découvertes devraient pouvoir participer aux débats de la commission mixte.
5. un double de toute correspondance relative aux discussions en matière de propriété industrielle devrait parvenir au Comité d'Etat des inventions et découvertes.
6. l'accord sur la protection de la propriété industrielle devrait précéder la poursuite de la collaboration au plan scientifico-technique.

Il ressort de l'entretien avec Mashpriborintorg le 3 juin que:

1. ce dernier se considère comme un organe d'exécution non engagé par le protocole horloger.

- 9 -

2. sans mandat d'achats de la part des instances russes signataires du protocole et des entreprises qui leur sont subordonnées, il est inutile de discuter de contrats de livraison avec Mashpriborintorg.
3. les Suisses doivent s'adresser aux signataires du protocole horloger ainsi qu'au Gosplan pour essayer d'obtenir satisfaction en matière d'échanges commerciaux de produits horlogers.
4. certaines maisons horlogères suisses ont pris récemment l'initiative de s'approcher de Mashpriborintorg, laquelle est toujours ouverte à des approches de ce genre dans le cadre des budgets qui lui sont alloués, lesquels représentent des achats de 200 à 300 montres par an, d'huile horlogère et d'instruments de mesure électronique.

Remarque: Il ressort de l'entretien en aparté à l'Ambassade de Suisse, ce même 3 juin, et d'autres entretiens ultérieurs, que MM. Pronsky et Arutjunow, respectivement membre du Comité d'Etat pour la science et la technique et vice-ministre au Ministère pour la fabrication des instruments-horaire, ont été mécontents de l'attitude de Mashpriborintorg et sont intervenus énergiquement auprès de cette dernière pour lui manifester leur mécontentement.